

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 087 : Demande de
subvention complémentaire DETR/DSIL 2020 :
Programme de voiries : réfection de la rue et de
l'impasse des roquettes à Ver sur Mer**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 12 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 novembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Alain COUZIN a donné pouvoir à Virginie SARTORIO
Geoffroy JEGOU du LAZ a donné pouvoir à André MARIE

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEL2020-087 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DETR/DSIL 2020 :
PROGRAMME DE VOIRIES : REFECTION DE LA RUE ET DE L'IMPASSE DES
ROQUETTES A VER SUR MER**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral autorisant la communauté de communes Seulles Terre et Mer à modifier ses statuts du 26 décembre 2017 ;
- Vu la délibération n° 2019-087 du 15 novembre 2019 portant demande de subvention DETR/DSIL 2020

Considérant projet de mémorial en souvenir des soldats placés sous commandement britannique tombés au cours de la bataille de Normandie est en cours de construction à Ver-sur-Mer.
Considérant que durant les travaux certaines chaussées ont été fortement dégradées.

Considérant que ces voies seront utilisées par les services de secours, les personnes à mobilités réduites et les vétérans pour se rendre au mémorial.


Considérant le montant des travaux estimé à 28 080€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre de la DETR 2020 ou de la DSIL 2020 pour les travaux de réfection de la rue et de l'impasse des roquettes à Ver sur Mer, voies d'accès pour les secours, les personnes à mobilités réduites et les vétérans au mémorial, à hauteur de 40% de 28 080€.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures


 PRESIDENT
 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com